



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal N°12

Réunion du mardi 31 mars 2026 à 19h00

Lieu : siège du District

Président : M. Marc ROUTIER.

Membres participants :

Mmes Aurélie BADIER - Karine PAIS – Laëtitia MOTTE – Nathalie YVELAIN.

MM. Eric MOERMAN - Bruno FARINA - Patrice LECHER – Radhouane M'BAREK - Pascal LEBRET – Jean-François MERIEUX - Johnny DELHOME - Patrick GOSSE – Frédéric GRESENT - Emmanuel AUBERT – Arnaud SABLIERE, membres du Comité de Direction.

Assistent à la réunion :

Mme Gladys ESPRIT, Directrice du DEF.

Melle Gaëlle BISSON, Agent de développement.

M. Jean Luc GIFFARD, Vice-Président d'honneur.

M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Conseiller du Secrétaire général.

Mme Carole LEVAVASSEUR, Présidente de la Commission Féminine.

M. Dany BOUVET, Président de la Commission d'Appel.

Absents excusés :

Mme Sabrina CHARPENTIER, M. Charles-Henri RAMARQUES, membres du Comité de Direction.

M. Sauveur CUCURULO, Conseiller du Président.

M. Henri HAIRON, Secrétaire général honoraire du DEF.

M. Jacques FECIL, Président de la CDA.

Le président Marc ROUTIER, souhaite la bienvenue aux membres du Comité de Direction.

Le président souhaite également la bienvenue à Mme Gaëlle BISSON, en tant que salariée du DEF, mais aussi, et c'est une nouveauté, à Mme Carole LEVAVASSEUR (présidente de la commission féminine) et à M. Dany BOUVET (président de la commission d'appel). La présence de Carole et Dany s'inscrit dans une volonté du Comité de Direction que chaque présidente et président de commission, non membre

de notre Comité de direction, puisse, au moins une fois, être présent au CD et puisse nous présenter brièvement les missions de sa commission. Ainsi, Carole LEVAVASSEUR présente l'ensemble des missions de la commission Féminine avant que Dany BOUVET présente, à son tour, les missions de la Commission d'Appel. Le président remercie Carole et Dany pour ses présentations et pour l'ensemble du travail effectué par leurs commissions respectives.

1. Adoption des PV du Comité de Direction :

- N° 8 du 15/01/26 publié le 16/01/26
- N°9 du 14/01/26 publié le 04/02/26
- N°10 du 21/01/26 publié le 23/01/26
- N°11 du 25/03/26 publié le 26/03/26

Ces PV sont adoptés à l'unanimité.

2. Condoléances – Félicitations - Soutien :

Au nom du Comité Directeur, le président présente ses plus sincères condoléances :

- A M. Laurent FOLLIN, président de la Commission éthique et citoyenneté, et à sa famille, suite au décès de son frère.
- Au club du FCI Le Bel Air suite au décès de son dirigeant, Julien LEFEBVRE.
- Au club d'Evreux Futnet suite au décès de son secrétaire, Christophe RIOTEAU aussi arbitre Futnet.
- Au club de Val de Risle suite au décès de son joueur, Mickael LEBON.
- A la famille d'Olivier PRUVREL, arbitre et membre de commission du DEF.
- A Gladys, notre directrice, suite au décès de sa sœur.
- Au club du FCI Le Bel Air suite au décès de son dirigeant M. Thierry COUTURIER.
- A la famille et à Claude DELATER, ancien membre du district, suite au décès de son épouse.

Au nom du Comité de direction, le président présente ses félicitations :

- A M. Mathieu MOULIN pour la naissance de son petit MANOE.
- A M. Eric MOERMAN pour son rôle de conciliateur dans le litige entre le club et la mairie d'Etrepagny.
- Aux équipes U13 D'Evreux, garçons et filles, pour leurs victoires aussi bien en finales Futsal qu'en finales U13 PITCH.

3. Le mot du président :

Les **finales futsal des 28/02 et 01/03** se sont déroulées de la meilleure manière. L'état d'esprit des équipes a été bon, le niveau de l'arbitrage futsal est en progression, en partie grâce à une meilleure formation. Merci à celles et ceux qui ont œuvré pour ces deux belles journées et merci au club et à la municipalité de Saint Sébastien de Morsent pour l'organisation et la mise à disposition des installations. Un merci plus particulier est adressé à Gaëlle BISSON pour le pilotage global de l'ensemble de ces deux journées.

La **soirée des trophées** s'est déroulée à Beaumont le Roger le 06/03/26. Cette soirée, parrainée par Mme Elisabeth LOISEL, a été une très belle réussite dans son organisation générale et dans son déroulement. Si au niveau des éducateurs et des arbitres les personnes récompensées étaient au

rendez-vous, il n'en était pas de même au niveau des bénévoles, envoyés par les clubs, trop souvent absents lors de la remise des récompenses. Des règles de présence devront être trouvées à l'avenir car on ne peut pas mettre en place une organisation aussi importante avec autant d'absents. Le président adresse un remerciement particulier à Muriel FARCY pour l'organisation générale et à Morgan DEWILDE pour l'animation.

Le président passe la parole à Eric MOERMAN, vice-président délégué, qu'il remercie de l'avoir suppléé lors des **finales U13 PITCH** du 28 Mars. Eric dresse un rapide bilan de cette magnifique journée, que seul un bug informatique en fin de journée est venu perturber. Le bug ayant été réglé, les équipes ont pu finir ces finales dans de bonnes conditions ; le district remercie les municipalités de Pacy et Ménilles pour la mise à disposition de leurs superbes installations ainsi que le club de Pacy-Ménilles. Eric remercie Morgan DEWILDE pour la parfaite coordination durant toute cette journée.

Le président dit sa grande satisfaction, après plusieurs mois de travail de nombreux salariés et bénévoles, de pouvoir annoncer officiellement que le **logiciel « ADMICLUB »** est maintenant opérationnel. Gladys ESPRIT fait un point d'avancement au sujet du protocole de contrôle des licences avant les matchs, élément indispensable associé à la mise en place d'ADMICLUB. Les clubs peuvent ainsi, désormais, avoir à disposition, chaque semaine, la liste des joueuses et joueurs n'ayant pas la possibilité légale de participer aux rencontres.

Au niveau du **nombre de licences**, il est de 19 820 licences au 31/03/26 soit 2,6% de moins qu'à la même date de l'année passée. Le cap des 20 000 licences ne sera certainement pas franchi cette saison et la cause principale est l'abandon du « *Pass'sport* » par l'Etat puisque c'est au niveau des licenciés de 6 à 13 ans que la baisse est la plus significative.

Le président revient sur le courrier envoyé le 5 mars dernier aux **élus des communes du département** ayant un club et aux présidents de clubs afin que le sport et notamment le football ne soient pas oubliés dans le débat des élections locales. Il précise que plusieurs retours ont eu lieu, le plus souvent très positifs où les élus locaux assuraient de leur prise en compte des besoins de leurs clubs où ils détaillaient les actions mises en place, dans leurs communes, en faveur du sport.

Le dernier point, pour mettre en avant un message de notre président de la FFF concernant la possibilité de **prise de licences pour les mineurs non accompagnés**. C'est un dossier qui a été long pour qu'une solution soit trouvée par rapport aux règles de l'UEFA différentes de celle de la FFF. Réjouissons-nous que des jeunes garçons et filles, réfugiés en France, le plus souvent à cause de la guerre dans leur pays, puissent pratiquer le football en toute légalité.

4. Organisation du DEF :

Pour donner suite au DLA, Gladys ESPRIT, pilote du projet, présente le plan d'action global couvrant les trois prochaines saisons. Ce plan d'actions prend en compte l'ensemble des préconisations de ce DLA et les actions à réaliser par chaque pôle et chaque commission. La définition des pilotes et d'indicateurs sera réalisée par chaque responsable de pôle pour le bureau de Comité de Direction du 5 mai prochain.

5. Dates 2025-2026 :

Un point est fait sur les dates importantes et à venir.

- 09/04/26 : Tirage 1/8^{ème} Finale Coupes Peugeot Midi Auto 27 (18h30)
- 02/05/26 : Finale Régionales PITCH U13 (à Pacy)
- 05/05/26 : Bureau CD du DEF

- 26/05/26 : Comité de Direction au DEF
- 06/06/26 : Journée Nationale des Débutants (Hippodrome d'Evreux)
- 20 et 21/06/26 : Finales de Coupes Herbe du DEF (Pont Audemer)
- 29 ou 30/06 : AG DEF
- Fermeture DEF du 20/07/26 au 02/08/26

6. Pôle Juridique et Règlementaire :

MM. Pascal LEBRET et Arnaud SABLIERE présentent aux membres du Comité de Direction les éléments d'un dossier de conciliation transmis par le CNOSF consécutif à la saisine de ce dernier par M. Charles DEBRIS, assujetti du SPN VERNON. Il est proposé aux membres du Comité de Direction de se prononcer sur l'approbation, ou non de cette proposition de conciliation.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, précisant que :

- MM. Jean-François MERIEUX et Patrice LECHER, sont sortis de la réunion et n'ont, en conséquence, pas pris part aux délibérations, ni à la décision
 - Mme Karine PAIS, MM. Emmanuel AUBERT, Pascal LEBRET et Arnaud SABLIERE n'ont pas participé aux délibérations, ni à la décision.
 - Décide à la majorité de 8 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE » d'accepter la proposition de conciliation formulée par le CNOSF concernant M. Charles DEBRIS.
 - De répondre au CNOSF en ce sens.
- **Inversion du match lorsqu'un terrain est jugé impraticable**

Suite à la demande de plusieurs clubs et notamment du Conseil des présidents de clubs, le Comité de direction donne son accord pour une modification de règle concernant les terrains impraticables et l'inversion. Si l'arbitre de la rencontre décide que le terrain est impraticable, le jour du match, le match qui était inversé auparavant, ne le sera plus à partir de la saison 2026-2027.

- **Arbitrage assistant par des remplaçants dans certaines catégories**

Une demande des clubs, visant à ce que, dans les catégories les moins élevées seniors, vétérans et aussi de jeunes, le rôle d'arbitre assistant puisse être tenu par un joueur (ou une joueuse) remplaçant. Le Comité Directeur donne son accord de principe sur ce sujet. Une présentation complète du dispositif aura lieu sur ce sujet lors du Comité Directeur du 26 mai prochain avant que l'Assemblée Générale de fin de saison ne se prononce.




Origine de la demande et Argumentaire

- Difficulté dans certaines catégories de trouver un assistant
- Des joueurs arbitrent à la touche « en dehors des règles »
- Faire une continuité en jeune suite à l'arbitrage par les jeunes obligatoire en U13



Principe – catégories concernées – Règles de mise en place

- Donner la possibilité (mais non obligatoire) d'arbitrage par les joueurs :
 - D3 seniors
 - D4 seniors
 - Vétérans (2 niveaux)
 - Jeunes
 - U13 G et F (obligatoire)
 - U15 GD1 – D2 – D3
 - U15 F
 - U18 G D3 (uniquement) à voir saison suivante pour D1 et D2
 - U18 F
- Uniquement 2 désignés par équipe et connus à l'avance



- La **procédure de mise en place de l'arbitrage des jeunes arbitres officiels, sur les plateaux U11** est présentée et validée par le Comité Directeur.

7. Pôle Arbitrage :

Le Comité de Direction valide les modifications du règlement intérieur de la CDA présentées par Emmanuel AUBERT (*Annexe 1*) :

Pour faire suite à une volonté de la FFF que soient récompensés les arbitres officiels officiant depuis plus de 30 ans, le Comité de Direction valide le fait que les quatre arbitres suivants soient récompensés lors d'une prochaine AG du DEF pour la durée de leur engagement au service de l'arbitrage :

- COQUELET Jean-Claude : 32 ans
- DELISLE Loic : 32 ans
- ROBERT Mickaël : 32 ans
- GREMONT Samuel : 30 ans

8. Pôle Service aux clubs :

Pascal LEBRET, en tant que président, fait un point des actions de la commission bénévolat.

Il soumet au Comité de Direction la liste des candidatures retenues pour l'attribution des médailles du DEF. L'ensemble des personnes proposées, ci-dessous, sont validées par le Comité de Direction. Il est évoqué le fait que trop peu de bénévoles à récompenser soient présents lors de la soirée des Trophées. La commission devra réfléchir aux mesures à prendre afin de s'assurer de la présence des personnes récompensées. Un engagement écrit devra être fourni par les récipiendaires.

MEDAILLES DU DEF - PROMOTION 2026		
noms	clubs	licence
EVENAT Jean Luc	FC CAUMONT	2127535535
ROBERT Alain	FAC ALIZAY	2127562653
HERVE Sylvie	FC GARENNES BUEIL CB	2548532249
BOUVERET Alexandra	FC GARENNES BUEIL CB	2548147995
GAMBIER Laurent	SC THIBERVILLE	2127422780
DESCHAMPS Cyril	FC SEINE EURE	2127507035
JEANNE Thierry	FC SEINE EURE	2127429017
HERAMBERT Francis	CA PONT-AUDEMER	2127533584
DAVOUST René	FC PAYS DU NEUBOURG	2127577203
HEITZ Patrick	FC PAYS DU NEUBOURG	2127427192
GOSNET Benjamin	STADE VERNOLIEN	2127569660
LENENN Aurélie	FC EZY SUR EURE	2547920576
RONDEAU Christelle	FC EZY SUR EURE	2547965932
MOREIRA Alexandre	US ETREPAGNY	2127442057
BRETILLE Serge	FC PREY	2117413577
DELAVIGNE Didier	FC PREY	2127415298
DA SILVA José	SPN VERNON	2127522837
BERNIERES Baptiste	ES ANGERVILLE ABPGV	2547048962
RUFFLET Emmanuel	ST MARCEL F	9602189239
EUSEBE Sabrina	CA PITRES	2546871771
COUILLARD Jean Marie	PACY MENILLES RC	2199741523

Il sera organisé un événement festif spécifique pour honorer et récompenser ces bénévoles dévoués au service de nos clubs et du football eurois.

9. Mouvement dans les structures :

Le Comité de Direction valide les mouvements suivants dans les commissions :

- Jean-Luc GIFFARD intègre la commission Partenariat.
- Ghislain LERAY intègre la commission Touche pas à mon Foot.

10. Validation club :

Le Comité de Direction valide la création du club suivant :

- FC Remus (Montreuil l'Argilé)

11. Pôle Sportif :

Patrice LECHER, co-responsable du pôle sportif, fait un point sur l'évolution des championnats et des coupes et précise que l'avancement des compétitions se déroule normalement. Le tirage des prochains tours de coupes aura lieu chez MIDI Automobile Peugeot à Normanville le jeudi 9 avril.

12. Pôle Engagement :

Ethique et Citoyenneté

Eric MOERMAN, propose que des rencontres aient lieu avec les mairies et les clubs lors de problèmes liés à l'environnement des clubs. Cette proposition va dans le sens de l'aide aux clubs lorsqu'ils rencontrent des soucis qu'ils ne peuvent résoudre seuls. Le Comité de Direction valide cette proposition.

« Touche pas à mon foot »

Aurélie BADIÉ et Laetitia MOTTE font le bilan du démarrage très encourageant du dispositif « Touche pas à mon foot ». 8 clubs sont d'ores et déjà engagés dans ce dispositif et l'objectif est d'emmener, à terme, l'ensemble des clubs ayant une école de foot. La mise en place de gilets identifiant les référents et d'une charte de bonne conduite, sont les actions majeures pour le début de cette mise en place.

13. Pôle Technique :

Carole LEVAVASSEUR et Gaëlle BISSON présentent le plan d'action du DEF lié au projet « 500 000 Féminines FFF » 2025-2028 de la FFF (Annexe 2)

Le Comité de Direction félicite Gaëlle et Carole pour ce projet ambitieux qui vise à faire progresser le football féminin du DEF selon plusieurs axes :

- Progression du nombre d'encadrants et encadrantes autour des équipes féminines,
- Progression du nombre de pratiquantes,
- Meilleur maillage du territoire eurois par des clubs féminins (avoir moins de 15 kms à parcourir pour une fille voulant pratiquer le football dans un club)

Johnny DELHOME présente le résultat des sondages concernant la pratique U11 et les brassages U13-U15-U18. Les actions liées aux résultats de ces sondages seront présentées lors du prochain Comité de Direction du 26 mai.

Marc ROUTIER fait un point concernant l'avancement du groupe de travail sur l'évaluation des coachs par les arbitres et des arbitres par les coachs. Les objectifs et les thématiques en sont les suivantes :

- Améliorer la relation coachs – arbitres pour un meilleur climat général sur les matchs
- Récompenser et valoriser les meilleurs comportements
- Attribuer des bonus aux équipes et aux arbitres lors des classements de fin de saison

Après des échanges nourris et constructifs, le Comité de Direction donne son accord pour la continuité des travaux du groupe dont la présentation finale aura lieu lors du prochain CD du 26 mai.

14. Questions diverses :

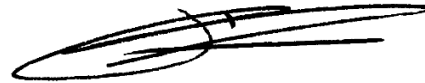
- Radhouane M'BAREK dit qu'il va relancer la responsable de La Musse concernant le partenariat avec le DEF.
- Johnny DELHOME indique qu'un travail est en cours avec la LFN sur l'uniformisation du PITCH U13.
- Frédéric GRESSENT indique qu'un nouveau réfèrent départemental a été nommé et qu'il s'attache aux respects des règles définies par l'état concernant la mise en place des services civiques dans les clubs. Quelques écarts ont été constatés concernant cette mise en place, notamment au sujet de clubs sportifs départementaux, dont le football. Le DEF sera solidaire de la démarche allant dans le sens du respect des règles.

La séance est levée à 21h45

Le Président Marc ROUTIER



Le Secrétaire Général Bruno FARINA



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel Régionale de la Ligue de Football de Normandie dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la parution sur le site internet, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des règlements généraux de la L.F.N.

Modification règlement intérieur de la CDA

Saison 2025/2026

oO*****Oo

***** ARTICLE n° 14 *****

***** TEXTE ACTUEL *****

Article 14 : Test physique obligatoire

Les arbitres D1, les candidats R3 et JAL devront obligatoirement effectuer le test physique (TAISA). Ce test consiste à courir 60 mètres en moins de 15 secondes, avec un temps de récupération de 20 secondes, à renouveler 30 fois. 3 séances seront organisées pour permettre aux arbitres de valider leur test qui aura une incidence sur leur classement en fin de saison selon les critères ci-après :

Réussite au test : + 2 points

Échec au test : 0 point

Absence sans motif reconnu par la CDA : Relégation en catégorie inférieure en fin de saison.

Les arbitres n'ayant pas réussi à l'un des trois tests organisés seront désignés en catégorie inférieure jusqu'à la fin de la saison en cours après le troisième test.

oO*****Oo

***** MODIFICATIONS SOUHAITEES *****

Article 14 : Test physique obligatoire

Les arbitres D1, les candidats R3, les candidats assistants R3 et candidats JAL devront obligatoirement effectuer le test physique (TAISA). Trois séances seront organisées avant le 31 décembre de la saison en cours pour permettre aux arbitres de valider leur test.

En cas d'absence sans motif reconnu par la CDA, l'arbitre D1 concerné sera relégué en catégorie inférieure en fin de saison.

Après la date du troisième test, les arbitres n'ayant pas réussi à l'un des trois tests organisés seront désignés en catégorie inférieure jusqu'à la fin de la saison en cours.

En ce qui concerne les arbitres D2, ils devront obligatoirement passer eux aussi le test physique dans les mêmes conditions que les arbitres D1.

En cas d'échec au test, les arbitres D2 ne sont pas concernés par une éventuelle relégation et il n'y aura aucune incidence sur leur saison sauf pour les prétendants à la montée en D1 qui devront avoir réussi ce test.

Les temps et distances à réaliser en fonction des catégories sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Catégorie	Distance en mètres TAISA en 15 secondes	Temps de récupération en secondes	Nombre de répétition
Arbitre « D1 » et « D2 »	60	20	30
Candidat « R3 »	65	20	30
Candidat « AAR3 »	60	20	30
Candidat « JAL »	65	20	35

oO*****Oo

*** **ARTICLE n° 13bis** ***

*** **NOUVEAU TEXTE** ***

Article 13bis : Convocation devant les instances

Un arbitre, un membre de CDA ou un observateur peut être amené à être convoqué par une commission du District en l'espèce la Commission Départementale de Discipline, la Commission Départementale d'Appel ou autre.

Cette personne devra répondre présent et se présenter devant la commission concernée afin de la guider dans leurs investigations et prises de décisions.

Mentionnons que la personne convoquée aura la possibilité d'être entendue en visioconférence. Néanmoins celle-ci devra en avoir fait la demande par écrit auprès du District au moins 48 heures avant la date de convocation.

En cas d'empêchement, la personne convoquée devra au plus vite signaler cette indisponibilité au District via un écrit envoyé par mail.

Dans une telle convocation, les frais de déplacement de l'arbitre, du membre de CDA ou de l'observateur seront pris en charge, dans les conditions prévues, par la commission à l'initiative de cette convocation.

En revanche, si la décision prise par cette commission venait à mettre en cause et/ou sanctionner la personne convoquée, les frais de déplacement ne seraient nullement pris en charge par le District.

oO*****Oo

*** **ARTICLE n° 8bis** ***

*** **NOUVEAU TEXTE** ***

Article 8bis : Arbitre sanctionné par une commission de District

Un arbitre sanctionné par une commission de District ne pourra en aucun cas prétendre à une quelconque promotion. S'il était candidat au niveau supérieur ou en mesure de l'être, la CDA devra statuer lors de sa réunion suivante pour officialiser cette décision. Sa formation s'arrêtera immédiatement pour la saison en cours.

Cela sera mentionné sur le PV de la CDA et l'arbitre sera informé par le Président de CDA via la voie officielle.

De même, tout arbitre sanctionné en cours de la saison, ne pourra pas être désigné pour officier sur une des rencontres de finales de coupe de District.

oO*****Oo

*** ARTICLE n° 9bis ***

*** NOUVEAU TEXTE ***

Article 9bis : Remplacement d'un arbitre blessé ou absent

Il peut arriver qu'un arbitre officiel se blesse avant ou en cours de match. De ce fait si un arbitre spécifique assistant est désigné et présent sur cette rencontre, il devra prendre le sifflet pour la poursuite de cette rencontre. Il va sans dire qu'un bénévole ne peut être désigné alors que deux assistants officiels sont présents.

Cette directive est soumise à plusieurs conditions :

- A)** s'il s'agit d'une rencontre « seniors », l'assistant 1 ou 2 qui deviendra arbitre pour la suite devra impérativement avoir au minima vingt ans.
- B)** Dans le cas où les deux assistants officiels n'ont pas vingt ans, un bénévole présenté par les deux clubs sera désigné par tirage au sort sauf si les clubs tombent d'accord mais cela sera impérativement mentionné sur la FMI.
- C)** S'il s'agit d'une rencontre « jeunes », l'assistant officiel devra obligatoirement avec au moins l'âge de la catégorie de ce match pour prendre le sifflet. Néanmoins, si tel est le cas, c'est bien cet assistant 1 ou 2 qui devra prendre le sifflet en non un bénévole.
- D)** Dans le cas où les deux assistants officiels « jeunes » sont plus jeunes que la catégorie du match sur lequel ils sont désignés, un bénévole présenté par les deux clubs sera désigné par tirage au sort sauf si les clubs tombent d'accord mais cela sera impérativement mentionné sur la FMI.

Cet article s'applique également en cas d'absence de l'arbitre officiellement désigné.

ANNEXE 2



Plan « 500 000 licenciées »

Mardi 31 Mars 2026



FÉMINISATION DU FOOTBALL

Axe 1 (joueuses) : Constat

Evolution licenciées :

	13.03.2023	13.03.2024	13.03.2025	13.03.2026
Senior F	419	395	408	401
U18F / U17F / U16F	230	238	248	275
U15F / U14F	294	365	334	276
U13F / U12F	350	314	283	247
Football d'animation F	582	599	535	466
Total	1875	1911	1808	1665
Total garçons	15399	15133	15166	14615
% licenciées féminines	12,17%	12,62%	11,92%	11,39%

Evolution équipes :

	2023 – 2024		2024 – 2025		2025 - 2026	
	District	Ligue	District	Ligue	District	Ligue
U9F	14	-	12	-	10	-
U11F	26	-	26	-	22	-
U13F	16	-	14	-	12	-
U15F – U16F	16	5	11	10	10	5
U18F	8	0	8	4	9	5
Seniors F	18	6	20	6	19	5
Total 1	98	11	91	20	82	15
Total 2	109		111		97	
Evolution équipes (24 –25 et 25–26)			-14,43			
Licenciées	1911		1808		1665	
Evolution joueuses (24-25 et 25-26)			-8,64%			

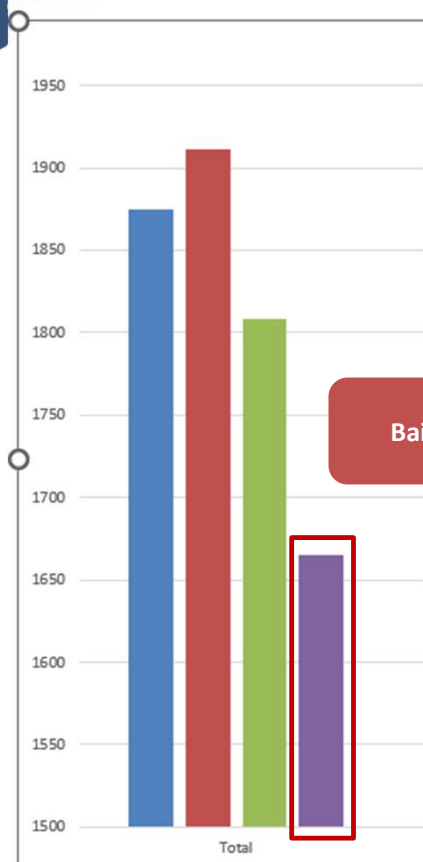
Constats :

- Baisse importante du nombre de joueuses ainsi que du nombre d'équipes entre la saison 24-25 / 25-26
- Baisse constatée également sur les garçons
- Licenciées féminines représentent seulement **11,39%** des licenciées



FÉMINISATION DU FOOTBALL

Axe 1 (joueuses) : Constat



Freins identifiés

Obligations

JO

Pass sport

Image du foot

« Fédérations qui ont connu les plus fortes progressions entre 2023 et 2025 »

- + 23 % pour le Tennis de Table
- + 15% pour le Badminton
- +15% pour l'escrime
- +13% pour le Taekwondo

Source : La Rép des Pyrénées



FÉMINISATION DU FOOTBALL

Axe 2 (encadrements) : Constat

Educatrices

Animateur
Educateur Fédéral
Régionale

Educatrices	2023 – 2024	2024 – 2025	2025 - 2026
Educateurs	330	347	378
Educatrices	28	31	38
Total	358 => 7,82% femmes	378 => 8,20% de femmes	10,05%

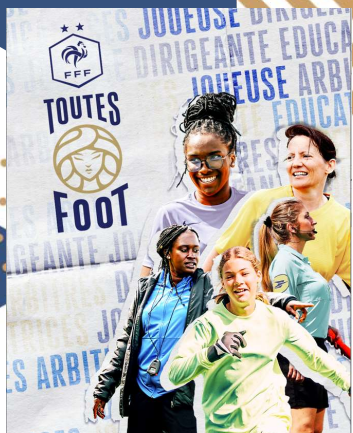
Arbitres

Arbitres	2023 – 2024	2024 – 2025	2025 - 2026
Arbitres masculins	202	196	212
Arbitres féminines	11	22	26
Total	213 => 5,16% femmes	218 => 10,09% de femmes	238 => 10,92% de femmes

Dirigeantes

	2023-2024			2024-2025			2025 - 2026		
	Femmes	Total (femmes et hommes)	Pourcentage	Femmes	Total (femmes et hommes)	Pourcentage	Femmes	Total (femmes et hommes)	Pourcentage
Présidente Co-présidente Vice présidente	5	119	4,20%	9	161	5,59%	10	193	5,18%
Secrétaire Générale Secrétaire Générale (adj)	40	94	45,55%	52	119	43,70%	61	144	42,36%
Trésorière Trésorière adjointe	41	88	46,59%	55	124	44,35%	64	144	44,44%
Licences dirigeantes	316	1741	18,15%	329	1804	18,23%	337	1826	18,45%





2022: lancement du dispositif

Actions proposées

Saison 2023 – 2024

:

Axe 1 : P'tiote Harmonie Tour

Axe 2 : Programme d'accompagnement



Saison 2025 – 2026

: Axe 1 : Suivi individualisé
Axe 2 : Sensibilisation pour les U18F

Janvier 2023 : Evènement au Havre



Saison 2024 – 2025

: Axe 1 : P'tiote Harmonie Tour
Axe 2 : Programme d'accompagnement

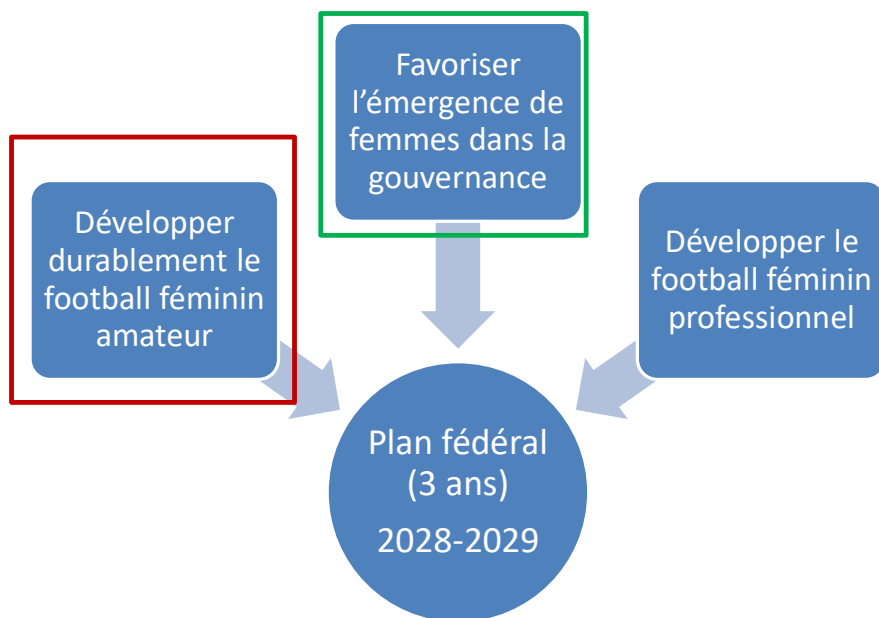


Plan 500 000 licenciées



Plan 500 000 licenciées

Plan fédéral



LES POINTS CLES

- 1. Un maillage territorial harmonieux:**
Un club d'accueil en proximité (20 mn)
- 2. Des évènements promotionnels**
- 3. Une offre de pratique féminine**
Adaptation au contexte territorial
- 4. Un encadrement formé**
- 5. Des femmes investies**

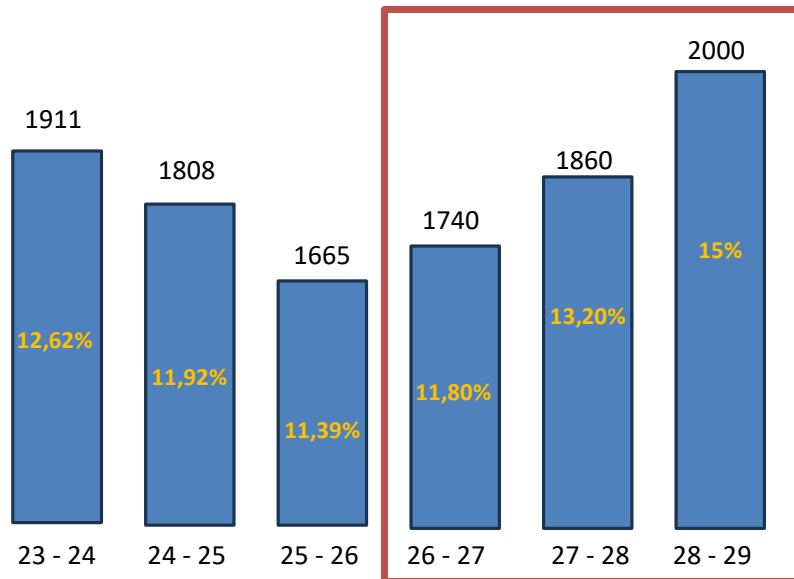
The infographic includes illustrations of a woman with a soccer ball, a group of women playing soccer, and a woman with a bag.

Plan 500 000 licenciées

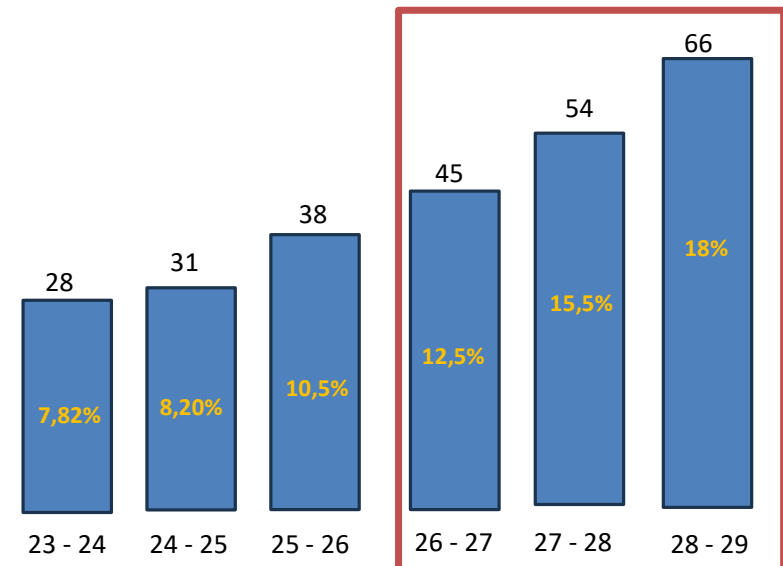
Objectifs chiffrés

District

Evolution licenciées :



Evolution encadrements : Educatrices



1 Équipe = 1 éducateur / 1 éducatrice formé(e)



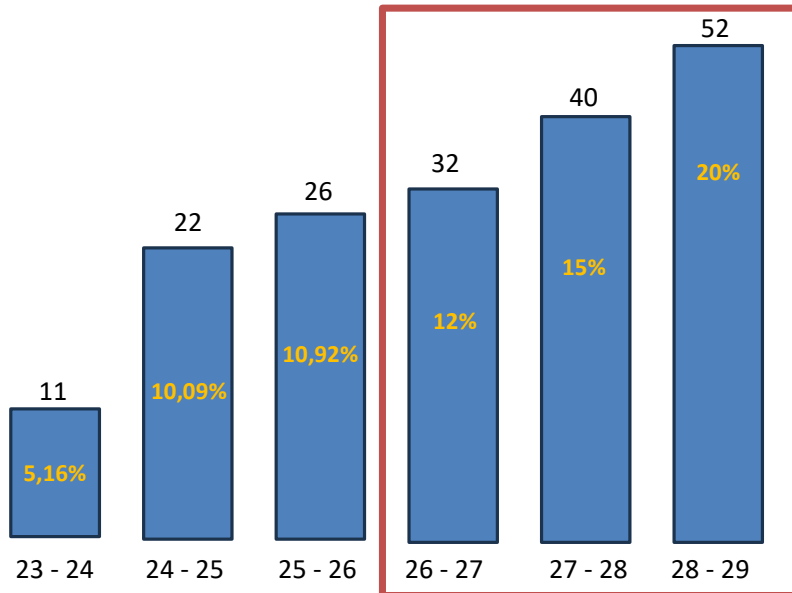
Plan 500 000 licenciées

Objectifs chiffrés

District

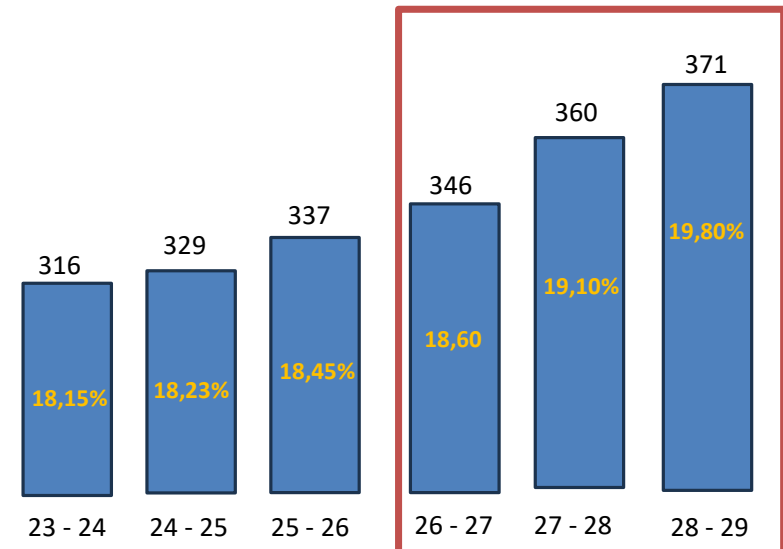
Evolution encadrements :

Arbitres



Evolution encadrements :

Dirigeantes



1 Équipe (U13F à Seniors F) = 1 arbitre féminine



Plan 500 000 licenciées

Objectifs chiffrés

Renforcement club



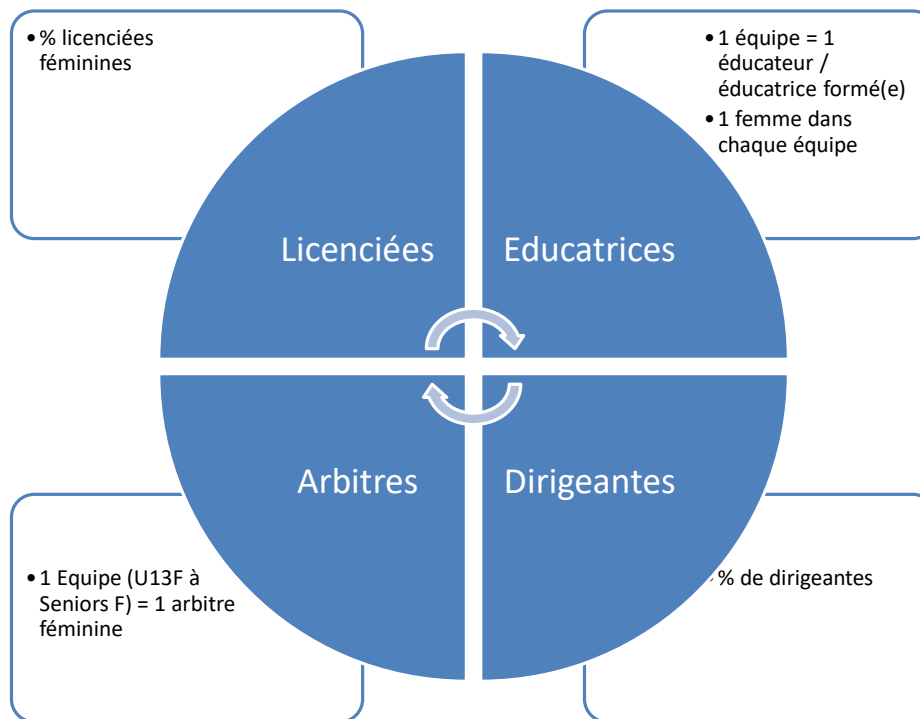
Saison 2026 - 2027

Définir les objectifs en concertation avec les clubs

Saison 2028 - 2029

Point de départ

Point d'arrivée



Plan 500 000 licenciées

Objectifs chiffrés

Création école de foot / Maillage territoriale

2025 – 2026

2026 - 2027

2027 - 2028

2028 - 2029



22 clubs ayant une école de foot féminine



6 « créations »
6 « renforcement »

28 clubs ayant une école de foot féminine



6 « créations »
6 « renforcement »

34 clubs ayant une école de foot féminine



6 « créations »
6 « renforcement »

40 clubs ayant une école de foot féminine

Objectif : Un club accueillant des féminines tous les 15 km

